



CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal no 1

Séance du lundi 25 septembre 2017

Il est 19h00 lorsque **M. P. Groux**, Président, ouvre la séance dans la salle de la Chapelle des Monts-de-Corsier. Il salue les Conseillers, M. le Syndic F. Brun, Mesdames et Messieurs les Municipaux. Il salue également M. B. Demierre, Greffe municipal, M. le Sergent Ch. Hertzisen, répondant de police de proximité, la presse et le public. Il présente Mme Fabia Guérin future huissière.

Les membres suivants sont excusés : Mme Marisa Gullo-Ott, ainsi que MM. Y. Bucher, M. Burnier, P. Chapuis, J.-M. De Giorgi, S. de Palézieux, F. Dufour, X. Fonjallaz, R. Gabriel, H. Hoose, A. Lanzillotta, M. Makowka, D. Philipona, S. Ragab et U. Schluechter. MM. D. Grandchamp et V. Volet sont absents.

M. le Président adresse des félicitations pour la naissance de Yoann, fils de Mme M. Gullot-Ott et des vœux de bonheur au jeune marié M. Samuel Liniger.

M. le Président rappelle que les membres qui s'excusent le font auprès de la secrétaire : christine.ccc@hotmail.com (079.380.38.64) ou auprès du Président : pgroux1@gmail.com (076.562.36.26)

1. Le quorum est atteint. L'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

Au point 12, il est porté à l'ordre du jour :

- diverses réponses de la Municipalité à des vœux et questions.
- une interpellation de Mme J. Ribeiro (P)
- un vœu déposé par Mme V. Rapsode (C)
- six questions et vœux déposés par le groupe des Verts

L'ordre du jour complété est accepté à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du 19 juin 2017

En p. 7, ce n'est pas **Mme L. Dutoit** (C) qui a pris la parole, mais **Mme F. Burger** (V), alinéa 4. Le procès-verbal du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

4. Assermentation d'un nouveau membre du Conseil communal

M. le Président donne lecture de la lettre de M. F. Mirabile (A) démissionnaire.

M. le Président lit l'art. 5 du règlement communal et procède à l'assermentation de M. Raphaël Joye (A). Des applaudissements ponctuent cette prestation de serment.

5. Correspondance et communications du Bureau du CC

M. le Président, en date du 25 août 2017, a participé à l'inauguration officielle du nouvel aménagement du village. Il remercie la Société de développement pour l'organisation de l'exposition de photos présentant l'historique du village et la Municipalité pour le bon déroulement de ces festivités.

Le 5 septembre 2017, à titre privé, M. le Président a participé au souper de remerciements des bénévoles du Passeport vacances de Vevey et environs. 540 passeports ont été utilisés pour 278 activités proposées par 70 bénévoles. 24 enfants de Corsier ont bénéficié de ces activités. Il encourage les Conseillers à proposer, pour l'année prochaine, une activité en lien avec leur hobby.

Le 11 septembre 2017, de nombreux Conseillers et Municipaux du Cercle ont assisté à l'intéressante présentation du BTI.

M. le Président remercie la Société de développement pour la parfaite organisation de la Sortie aux Monts du dimanche 24 septembre 2017.

6. Communications de la Municipalité

Administration, Finances & Territoire – Franz Brun

Fête villageoise du 25 au 26 août 2017 : la Fête villageoise qui a eu lieu du 25 au 26 août 2017 ainsi que la Course Chaplin du 26 août 2017 se sont très bien déroulées. La Municipalité félicite et remercie les organisateurs ainsi que tous les bénévoles qui ont contribué à leur réussite, de même que la société de Développement pour les différentes animations mises sur pied à cette occasion, notamment l'exposition d'anciennes photos de Corsier, le concours de dessins à la craie ainsi que celui du classement chronologique des jeux.

Remplacement d'une conduite d'eau – Secteur Nant : suite à de multiples fuites, le SIGE va effectuer des travaux d'urgence afin de remplacer l'ancienne conduite d'eau assurant la défense incendie du secteur de Nant, datant de 1952. Une conduite en polyéthylène de 160 mm répondant aux exigences pour la défense incendie sera posée. Une participation financière aux travaux de génie civil à hauteur de 50% sera à charge de la commune, soit un montant estimé à CHF 47'500.00 HT. La Commission des finances a été avisée de ces travaux et a donné son accord à la Municipalité.

Education, sociétés locales & sports, développement durable – Bernard Schär

Association scolaire intercommunale : Mme Suzy Favre, animatrice jeunesse à 40 %, a donné naissance le 19 juin 2017 à une petite fille : Margot.

Sport et Sociétés locales : mercredi 30 août, sous l'impulsion de Mme M. Pickavance et de M. O. Ghorayeb, une dizaine d'associations sportives et culturelles locales ou régionales ont présenté leurs activités aux familles de Corsier. Ces dernières ont reçu l'information par

la distribution d'un flyer dans les classes. Démarche soutenue par la Municipalité, cette première édition a été mise sur pied dans un laps de temps relativement court et a permis d'en tirer un bilan positif ; ce qui permet d'envisager une suite, tout en améliorant la diffusion de l'information et en augmentant le nombre d'associations invitées.

Agenda 21 : avec le concours de la Société de Développement, la Commission Agenda 21 a projeté le film DEMAIN sur grand écran. La projection était prévue dans les jardins de la cure le samedi 9 septembre dernier. La météo a contraint les organisateurs à se replier dans la salle de Château 2. Toutefois, c'est dans une salle bien remplie d'une soixantaine de personnes que ce film a pu être visionné. Une suite est prévue le samedi 7 octobre prochain de 18h00 à 20h00 pour mettre en commun divers projets, idées que certaines personnes voudraient réaliser en lien avec un développement économique, écologique et social de notre société.

Bâtiments, Circulations & Transports – Pierre-André Debétaz :

Aménagement du village : l'inauguration officielle du nouvel aménagement du village a eu lieu le 25 août dernier sur la Place du Temple.

Chapelle des Monts : Les travaux de rénovation du clocher seront terminés fin octobre. La flèche du clocher était très abîmée, elle a été transportée chez un serrurier pour une remise en état. Le choix des tuiles a été fait en accord avec les monuments historiques.

Santé, Social, Tourisme & Culture – Ursula Bucher

Nonagénaires : une délégation municipale a fêté trois nouveaux nonagénaires : Mme Elisa Diserens, le 24 juin, Mme Rachel Yersin le 28 juin et Mme Erna Schenker le 25 septembre. Toutes nos félicitations !

Structures d'accueil :

-La structure « Ondine » a été reconnue par l'école supérieure en éducation de l'enfance comme institution formatrice.

-Un audit est en cours pour étudier la gouvernance du réseau REVE. L'objectif de ce mandat est d'analyser la gouvernance actuelle, les alternatives, ainsi que de formuler des recommandations en passant par 3 étapes :

- un audit organisationnel, état des lieux mettant en évidence les enjeux ainsi que les implications en termes politiques, organisationnels et financiers ;
- la mise en lumière des attentes spécifiques des collectivités concernées en matière de politique de l'enfance ;
- une analyse prospective de plusieurs modèles de gouvernance.

Ondine a également décidé d'étudier son avenir organisationnel et a sollicité un audit. Les deux audits ont été confiés à Mme de Kerchove.

Association des Cartons du Cœur Riviera : l'association – qui est active dans la région depuis plus de 25 ans – est à la recherche urgente de livreurs bénévoles qui seraient prêts à s'investir selon leur disponibilité (quelques heures par mois), pour livrer les cartons aux bénéficiaires. En 2016, l'association a distribué 40t de marchandises à 540 familles, soit 1'630 personnes. Vous pouvez vous adresser au bureau du greffe municipal qui vous donnera les coordonnées de l'Association en cas d'intérêt.

Musée Chaplin : En mémoire des 40 ans du décès de Sir Ch. Chaplin, la direction de Chaplin's World, en association avec l'entreprise Merck et dans l'esprit de Noël organise une soirée commémorative qui aura lieu le 22 novembre 2017.

Un tout ménage sera envoyé par la direction de Chaplin's World, les 300 premiers habitants de Corsier inscrits seront invités à la soirée « Illumination du musée » avec visite de ce dernier. Le flyer sera distribué fin octobre.

Population & Sécurité – Arianne Rouge

Ecoles – Protection incendie : il existe un protocole d'évacuation à l'EPS de Corsier en cas d'incendie. Un exercice annoncé, a été effectué ce printemps. Un exercice « surprise » sera effectué durant l'année scolaire 2017-2018.

Environnement – Michel Ceppi

Assainissement trottoir en encorbellement - Route de Fenil : le chantier s'est bien déroulé sans mauvaise surprise. Nous devons attendre que la structure se stabilise pour pouvoir faire la couche définitive de l'enrobé ; la date de la finition dépend du temps que prend la stabilisation et de la météo ; en dessous d'une certaine température, on ne peut plus poser dans de bonnes conditions le goudron et nous devons décaler cette finition au printemps 2018.

Parking pour autocars aux Omballes (Musée Chaplin) : la place pour le parage des autocars est goudronnée, un marquage au sol pour la disposition des véhicules a été tracé et des panneaux de signalisation ont été installés. Il reste à mettre en place une structure de bordure pour éviter que les cars manœuvrent sur la place ainsi qu'une barrière de protection côté talus ; le chantier s'est bien déroulé.

Réfection des chemins AF - Chemin de la Baume et Chemin du Mont : le chantier n'a toujours pas commencé. Un retard du Canton et de la Confédération sur l'octroi des subventions pour le feu vert des travaux ne nous est toujours pas parvenu et tant que cette approbation ne nous est pas donnée les travaux ne peuvent pas débuter ; si le retard est trop conséquent, un report des travaux au printemps 2018 sera nécessaire.

Micro déchèterie « Déchèterie de la Planie » au village : une étude est toujours en cours pour les heures et jours d'ouverture de la partie « déchets spéciaux », une fermeture le mardi et le jeudi n'est pas exclue ; au final la déchèterie serait ouverte lundi, mercredi, vendredi et samedi pour la partie déchets spéciaux, pour le reste il n'y a pas de changement, la déchèterie reste en libre-service comme c'est déjà le cas.

Eaux & Travaux – Philippe Goletta

Aménagement du carrefour de La Chaux : les travaux avancent bien. Ils seront terminés au printemps prochain.

Estacade de l'arrêt de bus en dessus du chemin des Novalles : le chantier de l'Etat de Vaud situé dans le dernier contour en montant à Chardonne est terminé. Le mur situé en-dessus du chemin des Novalles doit encore être repeint avec une peinture anti-graffitis.

7. Préavis no 04/2017 Arrêté d'imposition pour l'année 2018

M. N. Luyet (A) lit le rapport de la Commission des finances qui, à l'unanimité, accepte le préavis.

La parole n'est pas demandée. **M. le Président** soumet au vote la conclusion suivante :

-d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2018 tel qu'il est présenté, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat.

Le préavis municipal no 04/2017 est accepté à l'unanimité.

8. Rapport no 05/2017 – Réponse au postulat de M. Eros Gentilini déposé le 05.09.16 intitulé « Planification Energétique Territoriale »

Mme J. Ribeiro (P) lit le rapport de la Commission ad hoc qui propose de ne pas prendre acte du rapport 05/2017 de la Municipalité et de lui demander un nouveau rapport plus approfondi qui prenne en compte les questions et les propositions soulevées par la Commission ad hoc.

M. C. Desmet (C) demande si la Municipalité de Corsier a pris des contacts avec la Municipalité de Vevey pour le raccordement d'un chauffage à distance, suite aux travaux envisagés au Chemin Vert.

M. le Syndic répond qu'il n'est pas au courant de ce projet, une partie du Chemin Vert vient d'être goudronné avec la collaboration de la Commune de Vevey.

M. P. Bugmann (A) précise qu'une étude de la pl.énerg.ter. n'est qu'un pur exercice intellectuel qui ne va rien apporter à la population. Les propriétaires désirant réaliser des aménagements doivent respecter les lois, les règlements, les contraintes du Canton et de la Confédération. Chacun est libre de choisir l'énergie qu'il souhaite utiliser. Il propose aux Conseillers d'approuver la réponse municipale.

Mme L. Dutoit (C) demande si les habitants de Corsier ont la possibilité de trouver des informations concernant la réfection de leur bâtiment pour améliorer leur bilan énergétique ou envisager un groupement avec d'autres propriétaires ?

M. C. Desmet (C) répond que sur le site du Canton, toutes les informations sont données, y compris les subsides attribués.

M. Th. Baechtold (C) répond que le problème réside dans la multiplicité des informations et que si l'on ne prend pas un architecte, il est très difficile de s'y retrouver. De même, le Règlement communal de la police des constructions est obsolète et le PGA n'est plus opérationnel. Il cite un exemple personnel. L'intérêt de l'étude repose sur une vision du territoire, un diagnostic avec des mesures opérationnelles et un regroupement des données, facilement accessible aux citoyens.

M. F. Rittmeyer (V), au nom des Verts, donne lecture de leur intervention :

-la pl.énerg.ter. ne concerne pas les constructions et n'a pas besoin d'être supportée par des obligations. Le Canton et la Confédération offrent des subventions.

-des fonds devront être levés car il faudra mandater un bureau d'ingénieurs compétents pour mener à bien le projet de pl.énerg.ter. Le BTI et la commune seront sollicités.

-la Commune de Corsier ne dispose d'aucun label, tel que « Cité de l'énergie », elle doit favoriser le développement d'économies d'énergie et aller vers un affranchissement des énergies fossiles. Les efforts individuels sont nécessaires mais une coordination au niveau du territoire est importante.

-il faut identifier, analyser, proposer, mettre en œuvre et finalement économiser argent et énergie.

Les idées de propositions qui pourraient ressortir de cette étude sont :

- dans les parties denses, des gens produisent de la chaleur dans leur salle informatique ou processus industriel et pourraient ainsi en distribuer aux autres.
- les surfaces des toits plats pourraient être mieux isolées, végétalisées et pourvues de panneaux photovoltaïques. La Commune pourrait subventionner et montrer l'exemple.
- la commune pourrait aider à la création d'une coopérative de citoyens pour la production d'électricité photovoltaïque.
- aider au développement du vélo en acceptant de participer financièrement à l'espace de parc sécurisé de la gare de Vevey.
- en répertoriant le potentiel de micro-hydraulique, soit, toutes les descentes allant sous tuyaux directement à la Veveysse. Aider les privés voulant se lancer dans ce type de production d'électricité. Le groupe E va refaire une centrale, avec prise d'eau à Châtel, à la jonction des deux Veveyses.
- en répertoriant toutes les eaux proches des bâtiments pouvant convenir comme source froide pour les pompes à chaleur.

La commune serait peut-être amenée à mettre à disposition des infrastructures, des espaces et à donner certaines dérogations.

Des vœux sont adressés à la Municipalité pour qu'elle se remette à l'ouvrage et que son travail aboutisse à un nouveau Préavis présenté devant le Conseil.

Mme L. Pieper (C) souhaite connaître le coût de cette étude ?

M. E. Gentilini (P) répond que le coût de l'étude s'élèverait à CHF 30'000.00. Le Canton de Vaud subventionne le 50%, donc CHF 15'000.00 à charge de Corsier.

M. C. Desmet (C) demande quelle est la durée de l'étude ?

M. E. Gentilini (P) répond que l'étude de la pl.énerg.ter. est comme une photo, c'est un état des lieux de ce qui se trouve sur le territoire communal au niveau énergétique. Elle est valable une dizaine d'années. Toutes les ressources renouvelables comme le solaire, géothermie, bois sont valables pour une durée plus longue. Le but de l'étude est de favoriser la décroissance des énergies fossiles. Il faut aider les citoyens à faire des choix, non seulement pour leur maison mais également pour envisager des synergies avec les voisins. Il cite un exemple : un propriétaire du centre du village abandonne le mazout au profit d'un chauffage à bois. Est-ce judicieux à cause des particules fines et de toutes les voitures qui circulent sur la route cantonale ? faut-il multiplier les petites installations non équipées de filtre à particules ? la pl.énerg.ter. pourrait conseiller peut-être la pompe à chaleur ou un chauffage à distance. Toutes ces informations ne peuvent pas se trouver sur le site du Canton.

M. F. Rittmeyer (V) répond qu'il y aura d'autres coûts en fonction des décisions prises.

M. R. Genoud (A) demande si l'étude a force obligatoire.

M. E. Gentilini (P) précise qu'il n'y a aucune obligation suite à l'étude. Le but est d'inciter et de proposer aux citoyens diverses possibilités autres que les énergies fossiles. Il cite le collège de Corsier qui est chauffé au gaz. Les toits pourraient être recouverts de panneaux photovoltaïques et permettraient de revendre de l'énergie.

M. le Syndic répond que les nombreuses interventions sont appropriées. L'étude demandée n'est pas un outil de travail nécessaire pour le village. Ce dernier est entièrement bâti. Il est difficile d'imaginer de modifier le fonctionnement d'un quartier. Cette étude s'appliquerait pour des espaces vierges destinés à de futures constructions.

Il propose d'utiliser Cartoriviera et de créer un onglet pour regrouper les informations et faciliter le citoyen en quête de données énergétiques.

« L'inventaire solaire » existe, chaque citoyen peut connaître la projection du soleil sur son toit afin de déterminer le bien-fondé de la pose de panneaux photovoltaïques.

La Municipalité est favorable aux économies d'énergie, d'ailleurs, la Maison de commune est dotée d'une pompe à chaleur.

Il relève que, la réalisation d'études au niveau communal, reviendrait à gaspiller de l'argent. Il faut encourager les citoyens à utiliser des énergies renouvelables et leur faciliter l'accès aux renseignements avant d'envisager des travaux.

M. Th. Baechtold (C) relève que les données de Cartoriviera sont incomplètes contrairement à ce que pourrait apporter une pl.énerg.ter.

M. F. Rittmeyer (V) relève qu'il n'y a pas que le Canton qui fait pression, il y aussi le climat. Il ajoute qu'un jour, il n'y aura plus de gaz ni de pétrole à Corsier ! le Canton, par le biais de subventions incite les Vaudois à utiliser les énergies renouvelables.

M. Th. Baechtold (C) énumère les travaux réalisés dans sa maison qui se sont révélés propices à des économies d'énergie. Il faut donner des informations aux Corsiérans.

Mme M. Meier (C) constate que cette étude permettrait de donner d'intéressantes informations pour actualiser le Règlement de police des constructions.

M. S. Liniger (A) admet l'étude mais redoute que la pl.énerg.ter ajoute des contraintes supplémentaires.

Mme J. Henry-Baudois (V) précise qu'il faut réaliser une pl.énerg.ter, mais que celle-ci ne sera pas contraignante.

Mme A. Reber (P) relève que l'étude, contrairement à la pl.énerg.ter n'a pas une vision territoriale ni temporelle.

M. le Syndic précise qu'une pl.énerg.ter. n'a pas de sens à Corsier. Concrètement, il y a une discussion entre le Groupe E, Merck et la clinique de Nant pour échange d'énergie. Davantage de pompes à chaleur doivent être installées à Corsier, il n'y a pas besoin d'étude pour le savoir. La technologie se développe, chaque maison à ses particularités, le Canton doit se prononcer sur la faisabilité d'un projet ; la pl.énerg.ter. n'apportera pas de solution. Il relève l'importance de mettre à jour les informations sur Cartoriviera. Le Règlement de la police des constructions sera révisé et tout ce qui concerne la pose des panneaux solaires sera actualisé.

M. E. Gentilini (P) relève qu'en Suisse, peu de Syndic aurait le courage de tenir de tels propos car la stratégie énergétique 2050 a été votée et le Canton de Vaud soutient la planification énergétique. Par rapport aux propos de M. le Syndic sur les pompes à chaleur, seule la pl.énerg.ter. peut donner toutes les informations concernant le forage, la profondeur, etc... elle donne des réponses sur tous les projets envisagés sur le territoire communal et de l'impact sur l'environnement.

M. P. Bugmann (A) approuve les propos de M. le Syndic, il dit la vérité. Un propriétaire envisageant des travaux se pose des questions afin de réduire sa facture. Il va prendre des décisions en fonction de ses besoins, du marché, des Lois et du Règlement sur la police des constructions. La pl.énerg.ter. est intéressante mais n'apporte rien pour celui qui veut entreprendre une rénovation.

Mme J. Ribeiro (P) répond que la question financière n'est pas la seule motivation, il y a également une volonté de se préoccuper du climat.

M. le Syndic se sent libre de répondre car, en 1989, il a installé une pompe à chaleur, la deuxième en 2007, de même il a posé 50 m² de panneaux solaires et isolé un toit. Ce n'est pas une étude qui va inciter les gens à entreprendre des rénovations. Il faut sensibiliser et persuader les gens du bienfait des énergies renouvelables.

M. le Président constate que beaucoup d'informations ont été données, craignant que le débat ne « tourne en rond », il donne la parole aux trois derniers Conseillers.

M. Th. Baechtold (C) architecte, a une vision globale de la planification des travaux. Il pense qu'il sera difficile aux propriétaires qui ne sont pas dans le métier de gérer une rénovation. La pl.énerg.ter. permettra de regrouper les informations qui seront mises à disposition de la population.

M. F. Rittmeyer (V) relève les compétences de M. E. Gentilini qui travaille dans le domaine de l'énergie, de M. Th. Baechtold qui est architecte. M. F. Rittmeyer établit des certifications énergétiques de bâtiment. Le Canton estime que la pl.énerg.ter. est importante car elle le finance à hauteur de 50%.

M. Ch. Kaelin (A) appuie les propos de M. le Syndic et de M. P. Bugmann. La problématique principale de la Commune de Corsier est qu'il n'y a aucune maîtrise des agents énergétiques. Une analyse énergétique est utile si le village a un chauffage à distance à bois et permet de planifier son développement. Avec les différents systèmes de chauffage, mazout, gaz, électricité, la Commune n'a aucune possibilité d'influencer les choix.

Chaque citoyen doit faire des recherches individuelles pour trouver la meilleure solution possible même s'il existe des sociétés qui font cela « clés en main ». La pl.énerg.ter. n'a pas de sens pour la Commune de Corsier.

M. le Président clôt la discussion et soumet au vote la conclusion suivante du rapport no 05/2017 :

-de prendre acte du présent rapport en réponse au postulat de M. Eros Gentilini

M. le Président demande le vote au bulletin secret. Le vote à main levée était serré et il manquait 2 voix à deux reprises.

Le rapport no 05/2017 est refusé (bulletins délivrés : 43)

oui : 20 non : 22 bulletin blanc : 1

9. **Nomination d'un membre à la Commission des finances**

Suite à la démission de M. F. Mirabile (A), **M. le Président** propose la candidature de **M. S. Ragab (A)**, démissionnaire de la Commission de gestion. Il n'y a qu'un seul candidat. La Loi sur les communes vaudoises permet l'élection par acclamation s'il est seul candidat à se présenter, ceci quel que soit le poste concerné. De chaleureux applaudissements ponctuent cette élection.

La Commission des finances est dorénavant composée de : M. D. Philipona (C), Président, M. B. Caron (P) Vice-Président, M. N. Luyet (A), rapporteur, MM. P. Bugmann (A), H. Hoose (C), U. Schluechter (C) et S. Ragab (A).

10. Nomination d'un membre à la Commission de gestion

Suite à la démission de M. S. Ragab, **M. le Président** propose la candidature de **M. Ph. Dardenne (A)**, démissionnaire du poste de scrutateur au Bureau du Conseil. Il n'y a qu'un seul candidat.

De chaleureux applaudissements ponctuent cette élection.

Mme M. Meier est la Présidente de la Commission de gestion.

11. Nomination d'un scrutateur au Bureau du Conseil communal

Pour la prochaine séance du lundi 11 décembre 2017, le groupe Alliance proposera un scrutateur.

12. Interpellations, motions, postulats

-M. le Président ouvre la discussion sur les réponses municipales des quatre vœux et trois questions déposées lors de la séance du lundi 19 juin 2017.

Intervention de **M. F. Rittmeyer (V)**, concernant la réponse municipale au vœu déposé par les Verts, VCEU « Mandat pour la gestion des arbres ». Il précise :

-dans le domaine des arbres en ville, c'est le « Soigneur d'arbres » qui doit faire le plan de gestion du patrimoine arboré et intervenir une fois par année, avant les travaux du forestier-bûcheron. C'est une nouvelle profession. Il ne faut pas abattre un arbre au moindre problème mais l'entretenir et le maintenir en bonne forme.

-il souhaite que les tilleuls abattus soient remplacés par des tilleuls (qualités biologiques particulières).

-il demande à la Commission de gestion d'approfondir ce sujet. Il tient à disposition le rapport des opposants sous forme électronique.

M. F. Rittmeyer retrace l'historique de l'abattage des tilleuls dans le parc Chaplin. Au nom des Verts, il souhaite que la Municipalité confie le mandat à l'entreprise « Baumpflege Dietrich GmbH » pour établir le plan de gestion du patrimoine arboré de la commune et qu'elle collabore avec les forestiers et bûcherons de la région pour accomplir l'entretien.

M. le Président ouvre la discussion sur les réponses aux vœux de la Commission de gestion.

Il n'y a pas de remarque.

M. le Président donne la parole aux dépositaires d'interpellations et vœux.

a.(25 septembre 2017), **Mme J. Ribeiro (P)**, au nom du PS/POP, dépose une interpellation « **Interpellation concernant la Commission de naturalisation** ».

Les sept membres soutiennent l'interpellation (groupe PS/POP).

Suite aux articles parus dans la Presse sur les pratiques de la Commission de naturalisation, des interrogations sont soulevées :

-quelle est la procédure et sur quels critères la Commission de naturalisation se base pour octroyer la bourgeoisie ? Est-ce que la commune respecte la Loi, donc la vérification des 5 conditions nécessaires à la naturalisation des étrangers, Art. 8 de la Loi sur le Droit de Cité Vaudois (LDCV) ?

-en quoi cette procédure a été contraire à la LDCV et donc désavouée par le Tribunal cantonal ?

-comment sont préparées et choisies les questions soumises aux candidats lors de leur audition par la Commission ?

-Au vu de la Loi, (Art.13 de la LDCV), est-ce que la Municipalité a envisagé de constituer une Commission en charge des naturalisations qui inclut des Conseillers communaux avec une représentation proportionnelle des partis politiques ?

-l'Art.8 du 2^{ème} chapitre de la Constitution suisse stipule : « *nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques, ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique* ».

Il faut analyser la situation afin de ne pas répéter le même scénario, la commune doit être solidaire, accueillante envers les citoyens suisses et vis-à-vis de la population étrangère.

L'obtention du droit de bourgeoisie est une étape obligatoire pour obtenir le droit de cité cantonal afin de pouvoir demander à la Confédération la nationalité suisse.

b.(25 septembre 2017) **Mme V. Rapsode (C)**, dépose un vœu « **Discussion et étude au sein même de la Municipalité d'une prise en charge impartiale de chaque demande de naturalisation selon les conditions légales en vigueur, afin de limiter toute part de subjectivité** ».

Mme V. Rapsode (C), relate que la Commune de Corsier a été montrée du doigt, suite à une décision du Tribunal cantonal acceptant le recours d'un candidat à la naturalisation. Chaque candidat doit bénéficier des mêmes chances quels que soient sa religion, sa couleur de peau et sa nationalité, sans préjugé préalable si ce dernier répond aux exigences légales. La Municipalité est, par ce vœu, invitée à réfléchir à une procédure limitant toute subjectivité et garantissant pour chacun une prise en charge impartiale dans le respect de la sphère privée.

M. le Syndic répond que la Municipalité répondra par écrit.

M. le Président, en date du 23 septembre 2017 a reçu un mail du groupe des Verts annonçant six interventions. Il souhaite que le groupe lui adresse le contenu des vœux même si ce n'est pas obligatoire, en vue de la préparation de la séance et de sa durée.

c.(25 septembre 2017) **Mme J. Henry-Baudois (V)** pose deux questions : « **Aménagement du haut du village** ».

-en haut des Terreaux, à l'arrêt de bus de Riant-Mont, le trottoir fait un angle très brusque qui barre la route à la voie descendante. Cet élément surprenant n'est signalé que par un potelet à l'angle dudit trottoir et par une ligne blanche par terre. La nuit, avec les phares des véhicules qui montent, les automobilistes, mais surtout les conducteurs de deux roues sont aveuglés et risquent de ne pas voir cette chicane. Ce problème devrait être réglé avant l'hiver. Quelle est la solution envisagée ? Quand sera-t-elle mise en application ?

-en montant, entre l'arrêt du bus des Terreaux et l'embranchement qui conduit au Musée, alors que les piétons ont un large trottoir au-dessus de la route, derrière le mur, le

minuscule trottoir a été maintenu. Ceci provoque une rupture de la bande cyclable. Selon le plan de quartier, ce petit trottoir inutile aurait dû être supprimé pour laisser la place à une bande cyclable. Pour quelle raison ce bout de route n'est pas conforme au plan de quartier ? Quand va-t-il être mis en conformité ?

M. le Syndic, pour la 2^{ème} question, répond que l'année prochaine, il est prévu des travaux sur la route de Châtel pour pallier aux nuisances sonores ainsi que la création d'un arrêt de bus et un passage sous route. Un préavis sera présenté au Conseil, ce petit trottoir sera supprimé. Les travaux n'ont pas été réalisés maintenant pour des raisons économiques (environ CHF 30'000 à 50'000.00).

M. P.-A. Debétaz, suite à la 1^{ère} question, répond qu'il y a eu des études menées concernant cet aménagement. Des bandes blanches ont été posées. Le mandataire va être contacté pour trouver des solutions pour améliorer la situation.

Mme J. Henry-Baudois espère que les travaux se réaliseront rapidement avant qu'un accident ne survienne.

M. P.-A. Debétaz relève que la Municipalité est sensible aux problèmes de sécurité sur le territoire communal, réduction de la vitesse, chicane, etc...

d.(25 septembre 2017), **M. K. Fietze-Dieter (V)**, par rapport au vœu no 8 de la Commission de gestion, fait la remarque suivante :

-concernant les appels d'offres auprès des transporteurs : il n'y a pas de raison de privilégier les prestataires locaux à tout prix. Il faut s'assurer que les prix demandés par les deux transporteurs actuels soient compétitifs. S'ils doivent être privilégiés, cela doit être de manière raisonnable, il s'agit de respecter les contribuables de la Commune.

M. M. Ceppi répond que la Municipalité essaie toujours de limiter les coûts et de trouver des solutions. Il n'y a pas beaucoup de transporteurs dans la région.

Une étude va se pencher sur l'opportunité de concevoir une centrale de récupération des déchets afin de limiter les trajets à la SATOM. Par exemple, la vente du fer ne paie pas les frais de transports. De même, dans les bacs à PET, les personnes mettent du verre, des bouteilles de lessive, etc... cela engendre des coûts supplémentaires pour recycler un PET de qualité.

e.(25 septembre 2017), **M. F. Rittmeyer (V)** dépose un vœu : « **Mesures de compensation de la construction des parties A et B du PPA de la Dautère aux Monts-de-Corsier** »

-les mesures de compensation définies lors de la remise du permis de construire des parties A et B du PPA de la Dautère n'ont pas été réalisées alors que les constructions sont terminées depuis longtemps. Les promoteurs n'ont rien entrepris et se sont déclarés en faillite.

Une demande de permis de construire pour la partie C a été déposée. Il a été demandé au nouveau promoteur d'avancer les fonds pour réaliser la mesure de compensation principale, soit la revitalisation du ruisseau de Longpraz.

La Municipalité devrait entreprendre des démarches auprès du Canton et des propriétaires bordant ce ruisseau afin que, suite à l'acceptation de la demande par le promoteur, le travail par le bureau d'environnement et l'entreprise de génie civil puisse démarrer immédiatement.

M. le Syndic répond qu'une séance a eu lieu avec les partenaires de la Dautère. La Municipalité essaie de faire pression. Le concept pour le ruisseau de Longpraz est

défini, le dossier est au Canton. Le propriétaire des terrains bordant le ruisseau est la commune de Corsier. Il faut recevoir l'aval du Canton et que le financement soit garanti par le promoteur avant de commencer les travaux.

M. F. Rittmeyer (V) retire son vœu car il est réalisé.

M. Ph. Goletta précise que la Municipalité a exigé des propriétaires de la Dautère une étude complémentaire concernant le tracé du ruisseau. Un bureau d'études paysagères doit faire une dernière proposition. Ce document n'est pas encore parvenu à la Municipalité. Les locataires du terrain ont été avertis du projet.

13. Divers et propositions individuelles

-M. le Président rappelle la sortie du vendredi 29 septembre 2017, organisée par le Greffe. La sortie du Conseil et du personnel communal est organisée en alternance sur le vendredi ou le samedi.

-la prochaine séance du Conseil aura lieu le lundi 11 décembre 2017, à 20h00, à la salle du Conseil.

-Mme C. Stucki (C) apprécie que la direction du Musée Chaplin's World offre 300 billets. Elle suggère que la Municipalité prenne contact avec la Direction du Musée pour obtenir des billets à prix préférentiels, en se basant sur le même fonctionnement que la Flexicard.

Mme U. Bucher répond que le Musée Chaplin's World est dirigé par une entreprise privée. L'investissement était énorme (55 millions). Les charges sont considérables. L'équilibre entre charges et revenus est juste atteint. La Direction fait un geste en invitant 300 personnes de la Commune de Corsier. Elle ne pense pas qu'un tarif préférentiel sera mis sur pied par les responsables du Musée.

M. E. Gentilini (P) estime que ce serait une rentrée d'argent supplémentaire pour le Musée avec l'introduction d'un tarif préférentiel pour les habitants de la commune. En allant visiter 4 ou 5 fois le Musée avec des amis, M. E. Gentilini amène des visiteurs. Ses amis n'iront pas le visiter sans sa présence.

-M. R. Genoud (A), concernant le remplacement d'une conduite d'eau, secteur Nant, demande s'il est normal que la Commune participe financièrement aux travaux de génie civil à hauteur de 50% ?

M. Ph. Goletta répond que la Convention qui lie la commune avec le SIGE dit que tout ce qui est distribution d'eau potable est à la charge du SIGE. Ce qui est en lien avec la défense incendie est à la charge des communes (bornes hydrantes, raccords et tuyaux). S'il faut remplacer des tuyaux (120 mm à la place de 80 mm) qui sont destinés à la défense incendie, la Commune participe à 50% pour le génie civil ainsi qu'à une petite partie du surdimensionnement du tuyau.

-M. C. Desmet (C), concernant le Musée Chaplin's World, précise que les employés Nestlé ont un rabais conséquent sur les billets d'entrée. Cela pourrait être discuté avec la direction du Musée pour que les habitants de Corsier puissent également être bénéficiaires de billets à prix réduits.

Mme U. Bucher précise que Nestlé fait beaucoup pour ses employés. C'est également un des sponsors du Musée Chaplin's World. Elle relève que ses amis vont visiter le

Musée même sans sa présence. La Direction du Musée ne peut pas faire des cadeaux à toute la population.

-**Mme L. Dutoit** (C) demande si la Commune de Corseaux est informée de l'avancement du préavis no 13/2016 *Assainissement de la Chaussée de la route de Châtel-St-Denis, arrêt de bus et passage sous route*. L'agenda est-il tenu ?

M. le Syndic répond qu'une séance aura lieu le jeudi 28 septembre 2017 pour mettre à jour toutes les informations concernant ce projet. Le dossier est en consultation au Canton depuis deux ou trois mois. La commune de Corseaux est partenaire, elle est régulièrement informée.

-**M. E. Gentilini** (P) demande si la Direction des écoles de Vevey a approché celle de Corsier pour l'utilisation de salles de classe, suite à l'incendie du Collège des Crosets.

M. B. Schaer répond que les Directions se sont concertées rapidement. La classe d'école ménagère et la cuisine sont à disposition des élèves de Vevey et de l'OPTI. De même, ces locaux sont utilisés par des personnes n'ayant aucun lien avec l'école.

La parole n'est plus demandée et **M. le Président** clôt la séance à 21h05. Il i invite les Conseillers à partager le verre de l'amitié offert par la Municipalité.

Au nom du Conseil communal

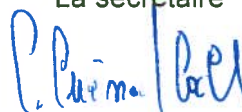
Le Président



P. Groux



La secrétaire



C. Cuénod-Cochard